



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination de l'Action Territoriale

Affaire suivie par Magaly OLIVIER
Service juridique interministériel et des procédures environnementales
Mission environnement et aménagement
Tél : 02 32 78 28 18
Mél : magaly.olivier@eure.gouv.fr

Évreux, le **- 7 DEC. 2021**

Le Préfet de l'Eure
à
Mesdames et Messieurs les maires du département de l'Eure

Objet : autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées – travaux géographiques et forestiers de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

P. J. : 1 arrêté préfectoral – 1 certificat d'affichage

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, copie de l'arrêté préfectoral n° DCAT/SPIJE/MEA/21/084 du 3 décembre 2021 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de votre commune, dans le cadre des missions de travaux géographiques et forestiers de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Conformément aux dispositions de l'article 8 du présent arrêté, cet arrêté doit être affiché, aux lieux habituels d'affichage au public de votre commune, au moins dix jours avant le début des études du terrain.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à l'affichage de cet arrêté sans délai, dès réception et me retourner le certificat d'affichage ci-annexé, constatant l'accomplissement de cette formalité.

Le service juridique interministériel et des procédures environnementales se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au chef de service,

Nadir MILIANI